

UNIVERSITE DE MONCTON

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Réunion du 20 septembre 19869h

Salle du Club 200

Centre universitaire Saint-Louis-Maillet

PRESENTS

Paul L. Bourque, président
 Pierre Arsenault
 Yvan Bastien
 Louis-Philippe Blanchard
 Anne Church
 Gérald Clavette
 René Clavette
 Adélarde Cormier
 Aubin Doiron
 Georgio Gaudet
 Jeanne d'Arc Gaudet
 Gérald Goguen
 Diane Hachey
 Fernand Landry

PRESENTS

Paul Lavoie
 Dollard LeBlanc
 Yvon Ouellette
 Jean-Guy Poitras
 Jean-Yves Poitras
 Victor Raïche
 Diane Robichaud
 Laurier Thibault
 Paul-Emile Benoit, invité
 Normand Carrier, invité
 Médard Collette, invité
 Léonard J. LeBlanc, invité
 Louis Malenfant, invité
 Jean-Guy Rioux, invité
 Gilles Long, secrétaire

EXCUSES: Edèse Bujold, Louis R. Comeau, Marcelle Fafard, Estelle Mongeau et Léon Richard

TABLE DES MATIERES

| | Page |
|--|-------------|
| 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT..... | 3 |
| 2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION..... | 3 |
| 3. VERIFICATION DU DROIT DE PRESENCE..... | 3 |
| 8. NOMINATIONS AU CONSEIL..... | 3 |
| 8.1 Le président du Conseil des gouverneurs | 3 |
| 8.2 Le vice-président du Conseil des gouverneurs | 3 |
| 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR..... | 4 |
| 5. RATIFICATION DES ACTES DES ADMINISTRATEURS..... | 4 |
| 6. RAPPORT DU VERIFICATEUR..... | 4 |
| 7. NOMINATION DU VERIFICATEUR..... | 5 |

| | | |
|------|--|----|
| 9. | AFFAIRES COURANTES | 5 |
| 9.1 | Correspondance..... | 5 |
| 9.2 | Adoption du procès-verbal CGV-860531 | 5 |
| 9.3 | Affaires découlant du procès-verbal..... | 5 |
| 9.31 | Projet conjoint Université de Moncton - Hôpital Dumont..... | 5 |
| 9.4 | Réception des procès-verbaux CEX-860919 et CEX-860822..... | 6 |
| 9.5 | Affaires découlant des procès-verbaux..... | 6 |
| 9.51 | CEX-860919..... | 6 |
| 9.52 | Régime de rentes des professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton..... | 6 |
| 9.53 | Avenant no. 9..... | 7 |
| 9.54 | Nomination..... | 7 |
| 9.55 | Directeur général de l'Education permanente..... | 7 |
| 9.56 | Projet d'entente entre l'Université de Moncton (CUSLM) et le Service canadien des forêts..... | 8 |
| 9.57 | Protocole d'entente pour la construction d'un complexe sportif régional..... | 10 |
| 9.6 | CEX-860822..... | 11 |
| 9.61 | Vice-doyen de la Faculté d'administration..... | 12 |
| 9.62 | Nomination..... | 12 |
| 9.7 | CEX-860411 | 12 |
| 9.71 | Vice-doyen de la Faculté des arts..... | 12 |
| 10. | INSCRIPTIONS 1986-1987 | 12 |
| 11. | ETAT DES NEGOCIATIONS..... | 12 |
| 12. | SUIVI DU SENAT | 13 |
| 12.1 | Création d'un Centre de recherche en sciences de l'environnement..... | 13 |
| 12.2 | Restructuration des conseils de la Faculté des études supérieures et de la recherche..... | 13 |
| 13. | RAPPORT DU RECTEUR..... | 13 |
| 14. | AFFAIRES NOUVELLES..... | 15 |
| 14.1 | Rôle du Conseil..... | 15 |
| 14.2 | Droits de scolarité..... | 15 |
| 15. | PROCHAINE REUNION | 17 |
| 16. | CLOTURE | 17 |
| | ANNEXES..... | 18 |
| A- | Etats financiers au 30 avril 1986 | 19 |
| B- | Inscriptions 1986-1987 | 35 |
| C- | Centre de recherche en sciences de l'environnement | 40 |
| D- | Restructuration des conseils de la faculté des études supérieures et de la recherche | 53 |
| E- | Avis de motion | 56 |
| F- | Loi sur l'Université de Moncton | 57 |

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT

M. le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9h5. Il souhaite la bienvenue à tous les membres à Edmundston et particulièrement aux nouveaux membres: Pierre Arsenault, Yvan Bastien, Anne Church, René Clavette et Jean-Yves Poitras; Marcelle Fafard s'est excusée. Les membres suivants se sont également excusés: Edèse Bujold, Louis R. Comeau, Estelle Mongeau et Léon Richard.

M. le Président demande aux membres et invités de se présenter.

2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION Le Secrétaire donne

lecture de l'avis de convocation.

3. VERIFICATION DU DROIT DE PRESENCE

M. le Secrétaire en fait la vérification. Tout est dans l'ordre.

8. NOMINATIONS AU CONSEIL

M. Bourque précise que la première partie de la réunion sera consacrée à l'assemblée annuelle, mais auparavant il faudra procéder à l'élection du président et du vice-président. Il cède la chaise de la présidence au secrétaire du Conseil, M. Gilles Long.

M. le Secrétaire précise son rôle.

8.1 Président du Conseil des gouverneurs

RESOLUTION 01-CGV-860920 Mise en
candidature:

Paul L. Bourque

Proposeur: Jean-Guy Poitras

RESOLUTION 02-CGV-860920

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Jeanne d'Arc Gaudet

"Que les nominations cessent."

Vote

unanime

ADOPTE.

M. le Secrétaire proclame l'élection, sans concurrent, de Paul L. Bourque au poste de président du Conseil des gouverneurs pour un mandat régulier de trois ans.

M. Bourque reprend la chaise de la présidence et remercie les membres pour la confiance qu'ils lui témoignent.

8.2 Vice-président du Conseil des gouverneurs

RESOLUTION 03-CGV-860920

Mise en candidature:

Victor Raïche

Proposeur: Yvon Ouellette

RESOLUTION 04-CGV-860920

Il est proposé par Dollard LeBlanc et appuyé par Jean-Guy Poitras

"Que les nominations cessent."

Vote unanime ADOPTE.

M. le Président proclame l'élection, sans concurrent, de Victor Raïche au poste de vice-président du Conseil des gouverneurs pour un mandat régulier de trois ans.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RESOLUTION 05-CGV-860920

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Anne Church "Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants:

- Droits de scolarité
- Rôle du Conseil."

Vote unanime ADOPTE.

5. RATIFICATION DES ACTES DES ADMINISTRATEURS

RESOLUTION 06-CGV-860920

Il est proposé par Jean-Guy Poitras et appuyé par Adélard Cormier

"Que le Conseil des gouverneurs entérine les actes de régie des administrateurs de l'Université de Moncton survenus depuis la réunion CGV-850921."

Vote unanime ADOPTE.

6. RAPPORT DU VERIFICATEUR (Voir l'annexe A)

M. Collette fait distribuer les états financiers au 30 avril 1986. Il en donne les explications et répond aux questions des membres.

M. le Président précise qu'il y a un Comité de vérification à l'Université, les états financiers ont été présentés à ce comité et des questions ont été posées. "Nous rencontrons les vérificateurs deux ou trois fois par année".

RESOLUTION 07-CGV-860920

Il est proposé par Gérald Goguen et appuyé par Paul Lavoie

"Que les états financiers de l'exercice se terminant le 30 avril 1985 soient adoptés."

Vote unanime ADOPTE.

7. NOMINATION DU VERIFICATEUR

RESOLUTION 08-CGV-860920

Il est proposé par Fernand Landry et appuyé par Adélarde Cormier

"Que pour la prochaine année, le vérificateur soit la firme LeBlanc, Doiron, Bujold, Maheu et Noiseux."

Vote unanime ADOPTE.

9. AFFAIRES COURANTES

9.1 Correspondance

9.11 Trois lettres reçues du président de la CESP, M. Durling, (1986 06 25).

- Maîtrise en service social, approuvée;
- Certificat d'études en Common Law, refusé;
- Certificat en santé mentale et en nursing psychiatrique, approuvé.

9.12 Lettres qui sont le suivi de la dernière réunion du conseil (1986 06 26):

- Lettre de félicitations à M. Jean Perron;
- Lettres à M. Yvan Bastien et Mme Marcelle Fafard, annonçant leur nomination au Conseil;
- Lettres de remerciement à MM. Hervé Belzile, Léonard Goguen, Paul Castonguay, François Duguay et Donald Durant dont les mandats au Conseil ont expiré le 30 juin 1986.

9.13 Lettre annonçant la nomination de Paul Lavoie au Conseil des gouverneurs (1986 08 21).

9.14 Lettre provenant du Cabinet du Premier Ministre (1986 09 03) annonçant les nominations de MM. Laurier Thibault, Paul L. Bourque, Victor Raïche et de Mme Anne Church au Conseil des gouverneurs;

9.15 Lettre de Francis Weil (1986 09 19), reçue ce matin, relative au Centre de recherche en sciences de l'environnement. Cette lettre a été remise à M. Léonard J. LeBlanc et sera intégrée à la rubrique 12.1.

9.2 Adoption du procès-verbal CGV-860531

RESOLUTION 09-CGV-860920

Il est proposé par Jean-Guy Poitras et appuyé par Paul Lavoie "Que le procès-verbal CGV-860531 soit adopté."

Vote unanime ADOPTE.

9.3 Affaires découlant du procès-verbal

9.31 Projet conjoint Université de Moncton - Hôpital Dumont

M. Collette informe les membres que l'Hôpital Georges L. Dumont a décidé de ne pas poursuivre ce projet de chauffage aux copeaux de bois étant donné la diminution du prix de l'huile.

9.4 Réception des procès-verbaux CEX-860919 et CEX-860822

RESOLUTION 10-CGV-860920

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Gérald Clavette

"Que les procès-verbaux CEX-860919 et CEX-860822 soient reçus."

Vote unanime ADOPTE.

9.5 Affaires découlant des procès-verbaux

9.51 CEX-860919

Correction:

A la page 5, rubrique 4.14: lire "Le Comité s'est..." au lieu de Le Comité patronal s'est...

RESOLUTION 11-CGV-860920

Il est proposé par Jean-Guy Poitras et appuyé par Pierre Arsenault

"Qu'un congé sans rémunération soit accordé à Alice Sajous (Bibliothèque Champlain) pour une période de sept mois soit du 1er janvier au 31 juillet 1987."

Vote unanime ADOPTE.

9.52 Régime de rentes des professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton

M. Malenfant fournit les explications.

RESOLUTION 12-CGV-860920

Il est proposé par Pierre Arsenault et appuyé par Yvon Ouellette

"Que le fonds de pension géré par l'Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie soit mis dans un fonds séparé des fonds généraux de cette compagnie en date du 31 décembre 1986."

(Collette) Avec un fonds de pension de cette envergure, il est normal de le séparer et l'Assomption est d'accord. Nous aurons un rapport trimestriel sur les placements faits pour nous.

(Poitras) Est-ce qu'il s'agit des professeurs des trois centres?

(Malenfant) Il s'agit des membres des trois associations des professeurs.

(P. Arsenault) L'ABPUM a étudié cette question à fonds, c'est une première démarche vers l'amélioration.

(G. Gaudet) Est-ce que ça inclut aussi le personnel administratif?

(Malenfant) Seulement les professeurs et bibliothécaires. Vote Pour 21 Contre 0

Abstention 1 ADOPTE.

9.53 Avenant no. 9

Pour tout participant actif ou en congé autorisé au 1er janvier 1984, la rente créditée à la date d'entrée en vigueur i.e.: le 1er janvier (1975) est égale à 2% du salaire cotisable au 1er janvier 1984 multiplié par le nombre d'années de service crédité dans le présent régime avant le 1er janvier 1975 plus le nombre d'années de service crédité dans le régime antérieur, **s'il y a lieu.**

Cet avenant a été adopté suite à une recommandation du Comité du régime de rentes des professeurs et des bibliothécaires de l'Université de Moncton tenue le 20 janvier 1986. Cette recommandation avait été faite en se basant sur le bilan du 31 décembre 1983 qui indiquait que les améliorations proposées dans l'avenant no. 9 coûteraient 635 208\$ du surplus accumulé de 748 761\$. De nouvelles analyses soumises par l'Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie au Comité de régime de rentes des professeurs et des bibliothécaires de l'Université de Moncton révélèrent que l'amélioration du coût de rentes pour service avant le 1er janvier 1975 coûterait 742 550\$ au lieu de 635 208\$ pour ainsi laisser un surplus de 6 211\$ et non de 113 553\$. Cette révision a été rendue nécessaire parce qu'il y avait quatorze professeurs pour lesquels l'Université avait crédité des années de service avant 1975, années qui n'avaient pas été incluses dans la présentation du premier bilan.

9.54 Nomination

RESOLUTION 13-CGV-860920

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Jeanne d'Arc Gaudet

"Que Norman Roy soit nommé directeur du département de comptabilité avec un mandat allant jusqu'au 30 juin 1989."

Vote unanime ADOPTE.

9.55 Directeur général de l'Education permanente

RESOLUTION 14-CGV-860920

Il est proposé par Louis-Philippe Blanchard et appuyé par Jeanne d'Arc Gaudet

"Qu'afin de permettre à Marielle Préfontaine, vice-recteure adjointe, de cumuler certaines des responsabilités rattachées au poste de directeur général de l'Education permanente (DGEP), qu'elle soit nommée titulaire dudit poste et ceci pour la durée de son mandat de vice-recteure adjointe. Il est entendu qu'un projet d'amendement des attributions du DGEP sera soumis au Conseil dans un avenir rapproché."

(J.G.Poitras) Lors de la création du nouveau poste de vice-recteure adjointe, on avait dit que les tâches étaient complètes et ardues. Maintenant on lui ajoute de nouvelles responsabilités. Il demande des précisions.

(LeBlanc) Certaines responsabilités seront distribuées avec d'autres administrateurs. Nous réaliserons une économie de 100 000\$. Il y a des mesures de prises pour la libérer pour pouvoir cumuler certaines fonctions de l'Education permanente. On prévoit une réorganisation de l'Education permanente. Chacune des trois constituantes aura à assurer une certaine coordination de même que chaque faculté et école. Il y aura le développement d'une planification de l'Education permanente. Une chose importante est qu'il faut assurer une représentation de l'Education permanente. Il y a diminution des

responsabilités dans les fonctions du DGEP et de la vice-recteure adjointe. On fera en sorte que Marielle Préfontaine ait les tâches d'une seule personne et non de deux.

(J.G.Poitras) On élimine un poste?

(LeBlanc) Deux postes: celui de directeur général de l'Education permanente et celui de la secrétaire en plus des dépenses de fonctionnement.

(J.G.Poitras) Il s'agit donc de changement de responsabilités pour éliminer un poste?

(LeBlanc) Il y a une réorganisation majeure. Le protocole de l'Education permanente a lieu d'être ajusté. Un document est en préparation.

(P. Arsenault) L'ABPUM avait demandé d'éliminer des postes à l'administration. Nous n'avons pas l'impression que ça diminue vraiment parce que le poste est donné à Mme Préfontaine pour la durée de tout son mandat, soit quatre ans.

(LeBlanc) D'autres formules ont été étudiées. Par exemple, d'éliminer le poste complètement et d'ajouter les attributions de ce poste au vice-recteur adjoint, mais il y avait des problèmes comme par exemple là où il faut avoir le titre de directeur général de l'Education permanente pour faire partie de comité tel le Sénat. Il aurait fallu modifier la Charte. Il y a possibilité de répartir la charge de travail.

Vote Pour 20 Contre 0 Abstentions 2 ADOPTE.

9.56 Projet d'entente entre l'Université de Moncton
(CUSLM) et le Service canadien des forêts

M. Carrier donne les explications. En septembre 1984 il y avait eu une entente que le Service canadien des forêts louerait des locaux. En juillet, le Service canadien des forêts est revenu avec une nouvelle entente. En plus de louer des locaux il s'engagerait à poursuivre de la recherche dans des domaines établis par le Service canadien des forêts. L'administration quotidienne serait faite par l'Université et le responsable serait M. LeBel, directeur de l'Ecole des sciences forestières. Nous aurions un contrôle sur les employés. Cette formule serait avantageuse pour renouveler les contrats si le comité aviseur est satisfait de la recherche. Les chercheurs pourraient assurer quelques cours sans nuire à leur recherche et l'équipe pour la recherche pourrait servir aux professeurs et aux étudiants. Le personnel serait composé en partie de chercheurs chevronnés, de quatre techniciens et d'une secrétaire. Plus vite on signe, plus vite on pourra débiter.

A. But de l'entente

Une entente par laquelle l'Université de Moncton, de par son campus d'Edmundston, piloterait certains projets de recherche en foresterie pour le bénéfice du Service canadien des forêts. Trois domaines de recherche ont déjà été identifiés.

1. L'application de la simulation pour déterminer le taux de croissance et de rendement des peuplements de boisés.

2. La télédétection et son utilisation pour inventorier les peuplements.
3. L'application de la simulation dans le domaine de l'approvisionnement des produits forestiers pour l'industrie manufacturière.

B. Modalités de l'entente

Le Service canadien des forêts assumerait à 100% tous les coûts reliés à ce projet i.e.:

1. Les salaires pour huit personnes-années.
2. Les coûts d'achat d'équipement.
3. Les coûts pour matériel et service (y compris l'électricité, le chauffage, l'entretien et les frais administratifs).
4. Possibilité pour les chercheurs d'assurer quelques cours à l'Ecole de foresterie.

C. Supervision de la recherche

La supervision des projets de recherche serait assurée par le directeur de l'Ecole de sciences forestières, M. Roland LeBel.

Toutefois, l'identification des différents projets se ferait par le biais d'un comité aviseur composé de représentants du Service canadien des forêts, du Ministère des mines, énergie et forêts, de l'industrie privée, de l'Université et du Conseil de recherche en foresterie du Nouveau-Brunswick.

D. Durée de l'entente

La durée serait de cinq ans avec option de renouvellement.

RESOLUTION 15-CGV-860920

Il est proposé par Jean-Guy Poitras et appuyé par Paul Lavoie

Que l'Université de Moncton et le Service canadien des forêts entreprennent des démarches pour la réalisation de ladite entente."

(G. Gaudet) Fait-on le même arrangement avec UNB?

(Carrier) C'est le premier endroit où l'on tente l'expérience mais ça pourrait s'étendre au Canada. Ils n'ont pas parlé de UNB spécifiquement.

(G. Gaudet) Quel est l'engagement de l'Université de Moncton concernant la permanence des personnes embauchées?

(Carrier) Les personnes embauchées ne feront pas partie du corps professoral. Ces chercheurs seront embauchés pour un travail bien particulier. Tous ces emplois seraient affectés à ces fonds. Mais **s'il** n'y avait plus de fonds, les postes n'existeraient plus. Si nous n'acceptons pas cette proposition, c'est la première entente (actuelle) qui primera et le Service canadien des forêts s'engage à louer des locaux seulement. Ils se compromettent pour 9 200\$. Tandis que dans la deuxième entente (proposée) ils se compromettent pour 500 000\$.

(G. Gaudet) Hésitation, parce que si c'est bon ici, ce serait aussi bon pour UNB.

(Carrier) C'est sûr qu'il y aura des chercheurs à Fredericton, mais ici ce n'est pas aussi sûr qu'il y en aurait.

(Raïche) Le gouvernement fédéral s'était tout de même engagé à ce qu'il y aurait à Edmundston un centre satellite du Service canadien des forêts. Mais en ce qui concerne les salaires est-ce que c'est bien pour huit personnes par année pour cinq ans?

(Carrier) Il s'agit bien du salaire de huit personnes par année pour cinq ans. Ils garantissent le salaire de huit personnes mais il est possible qu'il y en ait plus. Ils nous ont assuré que la recherche qui serait effectuée ici au Centre ne serait pas faite ailleurs aux Maritimes.

(Blanchard) Ce dossier l'a inquiété. Il y a une facette politique et une facette universitaire. Ce qui est proposé est de loin préférable à ce qui avait été proposé. Il a consulté les politiciens impliqués dans le dossier. C'est sûr qu'il y aura des risques. Notre rôle est d'assurer la qualité de l'enseignement et l'aspect recherche est important. Ce serait un outil extraordinaire, inouï et inattendu. Pour nous, il y a plus d'avantages. Les chercheurs seront intégrés au corps professoral. Il croit que le contrat pourra être renouvelé selon la qualité qui sera fournie.

(Carrier) Il fera des démarches cette semaine pour savoir si la même chose sera offerte à UNB et il en informera les membres du Conseil par un mémo.

(G. Gaudet) On a fait allusion à la politique, il ne peut pas voir que le gouvernement fédéral loue des locaux et ne mette pas de chercheurs. Il suggère que tout soit bien clair car il a de la difficulté à voir une entente de cinq ans alors que les fonds ne sont votés qu'à chaque année.

Vote Pour 18 Contre 1 Abstentions 3 ADOPTE.

9.57 Protocole d'entente pour la construction d'un complexe sportif régional

M. Carrier explique que l'ébauche a été préparée par les administrateurs de la cité, y incluant un intervenant de l'Université de Moncton. L'Université serait prête à céder du terrain, à fournir le chauffage contre remboursement et s'engagerait à louer des heures de piscine pour le personnel et les étudiants du CUSLM. Si l'Université devenait propriétaire, la ville économiserait 40 000\$ en taxes foncières. Il y a des risques, il n'y a pas de garantie que l'Université ne serait pas responsable. L'Université n'est pas prête à s'engager. La question est de savoir si les gouverneurs seraient prêts à recevoir un document?

PAUSE: 10h51 à 11h6

(F. Landry) Il se dit prêt à écouter n'importe quelle proposition. Mais hésite à supporter une telle proposition que dans le futur on pourrait détruire.

(Blanchard) Personne n'empêche qui que ce soit de faire parvenir une requête au Recteur ou au Président du Conseil. C'est à eux d'en disposer et il serait normal d'en faire état au Conseil. De manière plus souple, cela ne veut pas dire qu'on est contre ni qu'on est pour. Nous sommes prêts à mettre à la disposition terrains, chauffage et à louer des locaux. On est intéressé au projet.

(Thibault) Déjà à la radio on en a parlé à deux reprises. Il est sûr que si on arrive avec une annonce, ce sera presque un compromis pour l'avenir.

(F. Landry) On ne peut défaire la résolution du CEX. On devrait déposer la proposition et la discuter plus tard.

(Clavette) Comprend l'inquiétude mais on devrait être ouvert à l'étude d'un document qui serait présenté et des échéances à rencontrer.

(Bourque) Il y a déjà un document qui a été préparé et certaines données qui sont dans le document ne sont pas vraies.

(Clavette) Si le complexe est prêt, il est certain que le Centre louera des locaux, cela a été discuté auparavant.

(F. Landry) Il serait préférable de déposer cette proposition.

(Long) Côté procédure, une proposition du CEX, on peut soit la laisser là ou y donner suite. On peut inscrire au procès-verbal qu'au consensus, les membres sont disposés à recevoir une proposition du Comité sur le complexe sportif régional et qu'on est prêt à l'étudier à l'intérieur des critères déjà établis dans la lettre du 1er novembre 1985.

(F. Landry) N'est pas prêt à étudier n'importe quoi. Nous n'avons aucune dimension, aucune connaissance de la proposition. Il a peur de la publicité. C'est une proposition qui dit rien mais qui pourrait être dangereuse.

(Collette) L'Université est prête à céder du terrain, fournir le chauffage et à louer des locaux mais pas plus. Mais les représentants du Comité veulent savoir si on ferme la porte ou non avant de faire d'autres démarches.

(Bastien) Echange de demandes. Cela ne fermera pas la porte mais la proposition serait d'écouter les demandes.

RESOLUTION 16-CGV-860920

Il est proposé par Louis-Philippe Blanchard et appuyé par Fernand Landry

"Conformément à sa politique énoncée dans la lettre du Recteur au Président du Comité provisoire le 1er novembre 1985, l'Université est disposé à écouter les demandes des personnes pilotant le dossier."

Vote unanime ADOPTE.

9.6 CEX-860822

RESOLUTION 17-CGV-860920

Il est proposé par Anne Church et appuyé par Jeanne d'Arc Gaudet

"Que le procès-verbal CEX-860822 soit reçu."

Vote unanime ADOPTE.

9.61 Vice-doyen de la Faculté d'administration

RESOLUTION 18-CGV-860920

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Yvon Ouellette

"Que Roger Bourque soit nommé vice-doyen de la Faculté d'administration pour un mandat allant jusqu'au 30 juin 1991 ."

Vote unanime ADOPTE.

(Malenfant) Avec cette proposition, il se désiste de son année sabbatique.

9.62 Nomination

RESOLUTION 19-CGV-860920

Il est proposé par Fernand Landry et appuyé par Paul Lavoie

"Que Gérald Clavette soit nommé membre du Comité de finance et du Comité de vérification de l'Université."

Vote unanime ADOPTE.

9.7 CEX-860411

9.71 Vice-doyen de la Faculté des arts

RESOLUTION 20-CGV-860920

Il est proposé par Jeanne d'Arc Gaudet et appuyé par Adélard Cormier

"Que Maurice Rainville soit nommé vice-doyen de la Faculté des arts avec un mandat de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 1986 au 30 juin 1991."

Vote unanime ADOPTE.

10. INSCRIPTIONS 1986-1987 (Voir l'annexe B)

M. le Secrétaire général fait un rapport. En général, les inscriptions se maintiennent dans les facultés et écoles. Cependant, il y a eu une baisse à la Faculté des sciences et de génie et une augmentation substantielle à la Faculté des **sciences sociales**.

11. ETAT DES NEGOCIATIONS

Le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires étudiantes, M. Malenfant, fait le point.

Il y a 6 conventions collectives et 8 groupes n'ont pas d'association.

Les négociations sont entamées et se poursuivent. Il espère qu'à la prochaine réunion l'on aura des propositions.

12. SUIVI DU SENAT

12.1 Création d'un Centre de recherche en sciences de l'environnement
(Voir l'annexe C)

RESOLUTION 21-CGV-860920

Il est proposé par Louis-Philippe Blanchard et appuyé par Gérald Clavette

"Que le Conseil des Gouverneurs entérine la résolution du Sénat (37-SAC-860529) et accepte la création d'un Centre de recherche en sciences de l'environnement (CRSE) à condition que les subventions reçues couvrent les dépenses directes dudit Centre."

(LeBlanc) Donne les explications. Il attire l'attention sur le fait qu'il s'agit du groupe GREACE qui veut se transformer en un centre de recherche. Au Sénat, il a été question du financement. Une lettre de M. Weil et qui était signée par MM. Victorin Mallet, Christophe Jankowski, Louis Lapierre, Alan Fraser et M.C. Mehra dans laquelle ils affirment que la création d'un Centre de recherche en sciences de l'environnement n'entraînera aucun coût direct à l'Université. Le Centre sera financé à partir de subventions et de contrats.

Vote unanime ADOPTE.

12.2 Restructuration des conseils de la Faculté des études supérieures
et de la recherche
(Voir l'annexe D)

RESOLUTION 22-CGV-860920

Il est proposé par Louis-Philippe Blanchard et appuyé par Yvon Ouellette

"Que le Conseil des gouverneurs accepte la création du Conseil des études supérieures et de la recherche, pour remplacer le Conseil de recherche et le Conseil des études supérieures, en autant que les mots "la recherche-action" soient enlevés du texte décrivant le mandat du nouveau conseil en attendant que ce terme soit défini et intégré aux conventions collectives."

Vote unanime ADOPTE.

13. RAPPORT DU RECTEUR

L'Université est en bonne santé au point de vue universitaire. Nous avons cependant quelques difficultés financières. L'année est partie sur un bon pied. Les inscriptions dans les trois centres sont intéressantes. Il y a un programme agressif de recrutement qui est fait. Nous cherchons à rejoindre toute la jeunesse acadienne francophone. On cherche à peupler nos trois centres le plus possible. Nous tentons une petite expérience à l'Université c'est-à-dire d'intégrer les étudiants des programmes d'immersion primaire et secondaire aux programmes réguliers de l'Université, environ une quinzaine d'étudiants. Il y a des dossiers importants et il nous faudrait des ressources, une autre personne pour aller du côté de l'Ontario.

Il y a des manifestations qui auront lieu prochainement. Une première aura lieu le 24 septembre à l'Université Laval où l'Université de Moncton accordera un doctorat honorifique à M. Michel Guillou, président de l'AUPELF, à l'occasion du 25e anniversaire de l'AUPELF.

Le CUSLM fêtera son 40e anniversaire de fondation les 24, 25, 26 et 27 octobre. M. Blanchard demande à M. Carrier de donner plus de détails.

(Carrier) Le programme a été conçu comme suit: le jeudi 23 octobre, réunion générale annuelle des membres du Club 200 et réception en leur honneur; le vendredi 24 octobre, la journée est consacrée aux membres du personnel de Saint-Louis-Maillet: professeurs, administrateurs et personnel de soutien ainsi qu'aux étudiant(e)s du Centre. Le samedi 25 octobre, aura lieu l'ouverture officielle de l'Ecole des sciences forestières et la visite des locaux. La dernière journée de ces festivités revêtira un cachet particulier puisqu'on fera la présentation d'un doctorat honorifique au deuxième recteur de l'Université Saint-Louis, le Père Robert Bernier. Cette cérémonie aura lieu en l'église du Sacré-Coeur et sera suivie de la messe. Un grand banquet viendra clôturer l'événement.

Une grande manifestation scientifique aura lieu au Centre universitaire de Moncton soit le 56e congrès annuel de l'ACFAS. Ce congrès amènerait environ 3000 personnes et même davantage. Cette manifestation aura lieu la deuxième semaine de mai 1988. M. Victor Ross a accepté la présidence du Comité organisateur.

Au début de novembre aura lieu l'ouverture officielle de la chapelle catholique, acquisition importante de l'Université, et financée par le diocèse de Moncton.

Un rapport annuel sera déposé en décembre, résumant les activités de l'année 1985-86.

Récemment M. Jean-Guy Rioux fut nommé président de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF). Nous l'en félicitons.

Le 18 juin dernier, l'Assemblée législative adoptait la nouvelle Loi sur l'Université de Moncton dans les deux langues officielles. Tous ont reçu copie de cette nouvelle Loi.

En ce qui concerne les états financiers de la présente année de l'Université de Moncton, le Conseil des gouverneurs avait cru bon de fixer les frais de scolarité et d'exiger un budget équilibré.

(Collette) Il précise que le nombre d'étudiants a légèrement augmenté, l'Education permanente n'a pas atteint ses objectifs, les intérêts sur placement n'ont pas atteint les objectifs prévus. La MAP a été budgétée mais nous n'avons rien de confirmer encore, nous courons des risques. L'assurance a été de 65 000\$ de plus que prévu. Il compte suivre le budget de plus près cette année.

(Blanchard) Dans les prévisions budgétaires présentées, il y a des contraintes d'imposer, il est possible de revenir avec des modifications au budget, ce sont des faits concrets qui nous obligera de le faire. Malgré tout, l'Université a accompli son rôle et le désir de chacun est d'aller de l'avant avec les dossiers.

(J.-G.Poitras) Qu'en est-il des étudiants qui veulent recevoir leur diplôme dans le centre près de sa région même si ses études ont été complétées dans un autre centre?

(Blanchard) L'idée a été mise de l'avant, nous sommes en train de l'examiner et peut-être que M. Long pourrait donner plus d'information.

(Long) Cet automne, nous ferons un sondage auprès des finissants 1987. On saura la proportion. L'on vous tiendra au courant.

14. AFFAIRES NOUVELLES 14.1 Rôle du

Conseil PROPOSITION

Il est proposé par Jean-Guy Poitras et appuyé par Jeanne d'Arc Gaudet

"Etant donné qu'actuellement la charge de travail relève des unités syndicales,

étant donné que la qualité de l'enseignement est liée à la charge de travail,

étant donné que la qualité de l'enseignement relève du Sénat académique,

et conformément à l'article 8(1) de la Charte (Loi sur l'Université de Moncton)

Il est proposé que le Conseil des gouverneurs demande au Sénat académique de se prononcer si la charge de travail d'un professeur de l'Université de Moncton relève du Sénat académique ou des unités syndicales; si elle relève du Sénat académique, qu'on précise donc la charge normale de tout professeur à l'Université de Moncton et qu'on informe le Conseil des gouverneurs de sa décision pour la prochaine réunion du Conseil, soit en décembre 1986."

(Bourque) En tant que Président du Conseil des gouverneurs, je déclare cette proposition non recevable, parce qu'il faudrait la faire au Sénat auparavant.

15.2 Droits de scolarité

(Diane Hachey) Il y a eu une présentation faite au Premier ministre le 22 avril 1986. Un texte a été préparé par le Cabinet du Recteur et le Vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires étudiantes. Elle ne sait pas s'il y a eu un suivi concernant les recommandations. Elle demande au Recteur quel genre de suivi on pourrait donner.

(Blanchard) Le Conseil des gouverneurs l'avait mandaté de rencontrer le Premier ministre. La situation est difficile pour l'étudiant qui doit faire appel aux prêts et bourses. Le système impose de faire un prêt avant d'avoir accès à une bourse à condition que l'étudiant n'ait pas de parents riches. Les étudiants s'endettent. La situation a été exposée au Premier ministre. Nous avons eu une rencontre avec le Ministre des finances. La Province accepte les recommandations de la CESPM. Il faisait état de la formation d'un Conseil de la jeunesse dont le mandat est de voir aux problèmes de la jeunesse. Il y a peut-être d'autres actions qu'on devrait prendre.

(Hachey) Est-ce que le Cabinet du Recteur a reçu de l'information ou commentaires de la part du Premier ministre?

(Blanchard) Nous n'avons rien reçu encore. Il n'est pas de mauvais augure de revenir à la charge. Il y a des étudiants qui doivent quitter leur région pour poursuivre leurs études créant ainsi des dépenses additionnelles. Il y a peu d'incitation, pour les étudiants, de poursuivre leurs études. Si on pouvait transformer une partie du prêt en bourse à la suite de bons résultats, les conséquences économiques seraient plus bénéfiques et les étudiants sortiraient avec des connaissances accrues. Il rencontrera le Premier ministre le 8 octobre, il peut en parler à ce moment-là.

(Hachey) Le Conseil de jeunesse c'est beau, mais on risque de se perdre, mais si on pouvait aller de l'avant avec ce document par l'entremise du Vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires étudiantes et de la fédération des étudiants.

(Hachey) Dans un deuxième temps, y aurait-il possibilité de discuter d'une entente afin de fixer le barème des frais de scolarité et de logement pour les prochaines années? Un barème qui serait basé sur le taux du coût de la vie.

(Collette) Il s'agit d'une source importante de financement. On ne peut pas fixer un item aussi important. On se mettrait des contraintes. Il faudra tenir compte des facteurs du système de prêts et bourses. Tout cela fait partie d'un tout.

(Hachey) C'est un item important, qu'est-ce que ça représente?

(Collette) Ca représente 5 300 000\$, c'est donc une source importante.

(P. Arsenault) Il appuie la demande des étudiants et il trouve dommage que le gouvernement n'ait pas répondu. Ce sont des recommandations très raisonnables.

(F. Landry) Il faudrait avoir une base comparative. Par exemple, qu'est-ce que le Québec et les autres provinces ont comme système de prêts-bourses? Il faudrait faire de même pour les frais de scolarité. Nous pourrions savoir si on agit de façon raisonnable et si notre système est adéquat ou pas.

(Blanchard) A UNB les frais de scolarité sont de 1575\$ alors qu'à l'Université de Moncton ils sont 1410\$. Nous sommes parmi les plus bas. Il faut lutter pour la qualité.

(F. Landry) Au niveau des frais de scolarité, nous n'avons pas fait d'excès mais la situation est différente pour trouver de l'emploi, ils ont des obligations pour payer les prêts.

(R. Clavette) Ce que les étudiants veulent est une assurance que le taux ne soit pas de 10 à 12% mais de suivre le taux d'inflation.

(Hachey) Il faut essayer de comprendre la logique. Lorsqu'on propose 12% d'augmentation alors que le taux d'inflation est de 4%, cela n'est pas logique, c'est une question de principe. Il serait normal de suivre le barème du taux d'augmentation. UNB a 200 ans et offre des doctorats alors que l'Université n'a que 20 ans.

(Blanchard) Notre mandat est de donner la même qualité d'enseignement que UNB. Ma recommandation serait de donner les moyens à l'étudiant de payer dans un délai raisonnable et de réduire le prêt selon l'excellence.

RESOLUTION 23-CGV-860920

Il est proposé par Diane Hachey et appuyé par Pierre Arsenault

"Que l'Université de Moncton par l'entremise du bureau du vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires étudiantes, Louis Malenfant, avec représentativité étudiante, approche le gouvernement pour voir s'il y a possibilité de faire approuver les recommandations du document présenté au Premier ministre."

Vote unanime ADOPTE.

(G. Gaudet) Il faudrait avoir comme ligne directrice qu'on tienne compte du facteur de l'indice du coût de la vie, ce n'est pas irraisonnable d'accepter la demande des étudiants. Dans tous les secteurs, il faut se tenir à jour avec l'indice du coût de la vie.

(Collette) Il faut réaliser que nos frais de scolarité sont les plus bas; on ne pourrait garder une qualité d'enseignement avec moins d'argent.

(Blanchard) Nous faisons compétition avec les autres universités. Nous devons payer un salaire raisonnable à nos professeurs si nous voulons les garder. C'est une responsabilité que nous avons et il faut la prendre collectivement.

RESOLUTION 24-CGV-860920

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par René Clavette

"Que l'administration étudie et fasse des recherches pour voir l'impact du budget si le taux était basé sur le coût de la vie et basé sur le taux des subventions de la Commission depuis cinq ans."

Vote unanime ADOPTE.

15. PROCHAINE REUNION

Elle aura lieu le 6 décembre, à 9h, au Centre universitaire de Moncton.

16. CLOTURE

RESOLUTION 25-CGV-860920

Il est proposé par Gérald Clavette

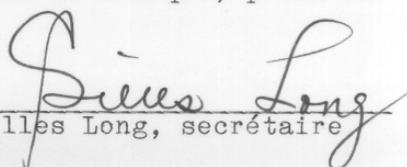
"Que la séance soit levée."

Vote unanime ADOPTE.

Il est 13h15.

Contresigné le _____

Paul L. Bourque, président


Gilles Long, secrétaire